

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-EUGÈNE

AVIS PUBLIC

Est par la présente donnée, par la soussignée, Maryse Desbiens, directrice générale / greffière par intérim de la Municipalité de Saint-Eugène, que :

- Le règlement numéro 583-2026, « règlement relatif à la salubrité, l'occupation et à l'entretien des bâtiments » a été adopté par le conseil de ladite Municipalité lors d'une séance ordinaire le 7 avril 2026.

Le règlement # 583-2026 est entré en vigueur le 14 juillet 2026 suite à l'affichage de ce règlement.

Ce règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité aux heures d'ouvertures.

DONNÉ À ST-EUGÈNE,
Ce 14 du mois de juillet 2026.



Maryse Desbiens
Directrice générale / greffière par intérim